



# "BIEN VIVRE À ARNAUD-GUILHEM"

## BULLETIN MUNICIPAL



### SOMMAIRE

ACTUALITE

INCIVILITES

TRAVAUX

VIE LOCALE

ASSOCIATIONS

COMMUNAUTE DES COMMUNES

OFFICE TOURISME

UN PEU D'HISTOIRE

NUMÉROS UTILES

## LE MOT DU MAIRE

Au nom du Conseil Municipal et en mon nom personnel, je vous présente nos vœux les plus sincères, de santé, de bonheur, de solidarité, sans oublier la réussite de vos projets personnels, professionnels et associatifs.

Je vous souhaite une très bonne année 2024.

Jean Pierre VIALATTE



### **l'adresse mail de la Mairie a changé**

[mairie@arnaud-guilhem.fr](mailto:mairie@arnaud-guilhem.fr)

## ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

La loi pour l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit de mettre en place des zones d'accélération sur le territoire. Pour ce faire, l'Etat met à disposition des communes et du public un outil cartographique permettant d'obtenir des informations sur le développement des énergies renouvelables sur le territoire : <https://geoservices.ign.fr/portail-cartographique-enr>

Une fois que la nouvelle Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) nationale sera adoptée, fin 2024, les comités régionaux de l'énergie devront faire des propositions d'objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables.

## ACTUALITÉS

### Extinction de l'éclairage public



La commune a fait implanter les panneaux d'indication pour l'extinction de l'éclairage public.

Nous sommes maintenant dans l'attente des travaux du Syndicat d'Énergie de la Haute Garonne pour passer à l'extinction, sur le centre du village, de 23h à 6h.

**JPV**

## DÉMARCHAGES À DOMICILE / INTERNET

**BIEN LIRE,  
SE RENSEIGNER,**

# ATTENTION!

Suite aux démarchages auprès de nombreux propriétaires pour l'installation de **panneaux photovoltaïques** et autres installations (pompes à chaleur...) plusieurs plaintes ont été enregistrées.

Des sociétés mal intentionnées, proposent leurs services, en établissant des bons de commande trompeurs à des prix exorbitants.

Des crédits à la consommation, dont les montants ne correspondent pas à ceux inscrits sur les contrats.

Ils sont directement souscrits par les fraudeurs auprès des organismes de financement.

Pour les victimes, le préjudice subit se chiffre généralement à plusieurs dizaines de milliers d'euros.

**SOURCE GENDARMERIE**

## INCIVILITES



## TRI SELECTIF



Nouveaux containers de tri déchets au Carrélot de la Saint Martin (à côté de la salle des fêtes).



Des composteurs en bois sont disponibles à la vente à la Communauté des Communes



## TRAVAUX

En 2023

### Nouvelle réserve incendie route de Bonnefont



Pour faire suite aux mises en conformités des défenses incendie, la commune avec l'État et le Conseil départemental de la Haute Garonne investissent sur une nouvelle réserve d'eau route de Bonnefont.

### **Réactualisation de la signalisation routière. Nouvelles réglementations en vigueur.**

**Pour la sécurité de tous , la vitesse est limitée à 30km/h dans l'agglomération.**



LC

## **Cimetière Jardin du souvenir**

Cette année, un "jardin du souvenir" sera créé dans le cimetière.  
Financement par la commune (60%) et Conseil départemental (40%)



## **Ravalement façade de l'église**

Le ravalement d'une partie de la façade de l'église sera réalisée cette année.  
Financement par la commune et les fonds de concours de la Communauté des Communes Cagire Garonne Salat.

**LC**

## **Elagages**



La commune a engagé des travaux importants d'élagage sur les espaces publics.



**Il est demandé aux particuliers de procéder aux alignements de leurs haies et arbres surplombant les voiries et les trottoirs.**

## **Patrimoine**

En 2024, les lavoirs du Fond de la Roque et du Planon seront restaurés.  
Quatre chemins ruraux seront rouverts à la circulation pédestre.

Un arrêté de police interdit dorénavant aux véhicules motorisés de type "cross" de circuler sur l'ensemble des chemins ruraux de la commune.

**JPV**

# VIE LOCALE en 2023

## culture et animations



Animation dans les rues du village l'été dernier, avec des expositions d'artisans locaux et un marché plein vent.

Le soir, les visiteurs ont pu déguster les divers produits des exposants.

En fin de soirée, s'est projeté en plein air le film réalisé par Arnaud Romet dont une partie des scènes a été tournée dans notre village.



LC

## APRES-MIDI CITOYENNE EN 2023

21 octobre



Ce sont des travaux de jardinage qui ont occupé les bénévoles le samedi après-midi.  
Travaux pour les festivités et cérémonie du 11 novembre à la salle des fêtes et au monument aux morts.  
Et le soleil n'a pas fait défaut !

## HALLOWEEN EN 2023

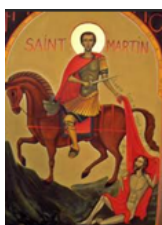
31 octobre

Les enfants ont effectué une tournée des habitations du village afin de trouver des friandises.



LC & JCM





## FÊTE DU VILLAGE EN 2023 FÊTE DE LA SAINT- MARTIN

les 10 & 11 novembre

### La cérémonie du 11 novembre

Après la messe célébrée dans l'église du village, le Conseil municipal, entouré des habitants, ont participé à la cérémonie du 11 novembre au monument aux morts en hommage aux disparus de la grande guerre et des militaires disparus en mission en 2023.



### Les villageois se sont réunis lors de deux soirées

Vendredi, soirée "Tapas" suivie d'une animation disco.

Le samedi, le traditionnel repas de la fête du village animé par Boris des "Cigales" et suivi d'une soirée disco.



LC

## LE VILLAGE AUX COULEURS DE NOËL EN 2023



Cette année encore, des bénévoles de l'association les Amis du Patrimoine ont exprimé le souhait de décorer le village pour les fêtes de Noël. Ils ont convié les enfants d'Arnaud-Guilhem à prendre part à un atelier de décoration des sapins.



## ARBRE DE NOËL EN 2023

le 9 décembre



Le Père Noël n'a pas oublié les enfants d'Arnaud-Guilhem dans sa tournée de distribution des cadeaux.

Les séniors ont partagé un goûter avec les enfants et leurs parents avant de se voir remettre leur colis annuel. L'après-midi a été animée musicalement par les "Cigales", ce qui a créé une ambiance agréable.



dons

La municipalité a fait don du reste de l'arbre de Noël aux "Restos du Coeur"

**LC & JCM**



## LES AMIS DU PATRIMOINE

### Aire de repos au lavoir de la Mesplère



Au lavoir de la Mesplère, la pluie a fini par avoir raison du plateau de table précédemment installé. Il a été remplacé par du bois "marine" qui devrait résister davantage.

Actuellement, le balisage de Via Garona invite les promeneurs arrivant de St-Martory en longeant le ruisseau de Bonnefont à continuer tout droit jusqu'au lotissement du Galin. Cet itinéraire a l'avantage de faire marcher les amateurs sur un chemin campagnard avec de jolies vues sur les Pyrénées. Mais il ignore le village. Une modification du tracé a donc été demandée : à partir du lavoir, Via Garona empruntera bientôt le chemin de Picheloup.

**JCM**

### Assemblée Générale



Les Amis du Patrimoine d'Arnaud-Guilhem tiendront leur assemblée générale le **vendredi 8 mars** 2024 à partir de 18h30 à la Salle des Fêtes.

Ce sera l'occasion de vous faire connaître l'association ainsi que les projets pour 2024. Cette assemblée est ouverte à tous.

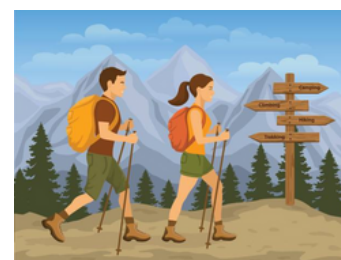
Si vous souhaitez adhérer, une participation de 10€ sera demandée pour aider au fonctionnement.

### Sortie Randonnée

L'association Les Amis du Patrimoine organise une randonnée pédestre le **samedi 1er juin**. Elle est gratuite et ouverte à tous, petits et grands.

Le point de rassemblement est l'aire des randonneurs pour un départ à 9h30.

Nous emprunterons des chemins et des sentiers autour de notre village et une collation vous sera offerte à l'arrivée.



# COMMUNAUTÉ DES COMMUNES CAGIRE-GARONNE-SALAT

## Service du transport à la demande sur notre territoire



### ZONE GARONNE

#### VOUS HABITEZ À

ARNAUD GUILHEM, AUZAS, BEAUCHALOT, CASTILLON DE ST-MARTORY, LAFITTE-TOUPIÈRE, LE FRÉCHET, LESTELLE-DE-SAINT-MARTORY, MANCIOUX, PROUPIARY, SEPX, SAINT-MARTORY ET SAINT-MÉDARD.



LE TRANSPORTEUR VIENT VOUS CHERCHER CHEZ VOUS

#### VOUS ALLEZ À SALIES

JOUR	ARRÊTS DESSERVIS	HEURE ARRIVÉE	HEURE DÉPART VERS DOMICILE
LUNDI MATIN	Maison Médicale	9h45	12h25
	Marché Place Compans	9h50	12h20

#### VOUS ALLEZ À SAINT-MARTORY

JOUR	ARRÊTS DESSERVIS	HEURE ARRIVÉE	HEURE DÉPART VERS DOMICILE
LUNDI MATIN	Maison Départementale de Proximité	9h30	12h40
	Maison de Santé	9h35	12h35
JEUDI Hors vacances scolaires	Place Nationale	9h15	12h30 17h55
	Maison de Santé	9h20	12h25
JEUDI Pendant les vacances scolaires	Place Nationale	9h05	12h30 17h45
	Maison de Santé	9h00	12h25
VENDREDI MATIN	Maison de Santé	9h55	11h50
	Place Nationale	10h00	11h45

#### VOUS ALLEZ À MANE

JOUR	ARRÊTS DESSERVIS	HEURE ARRIVÉE	HEURE DÉPART VERS DOMICILE
LUNDI MATIN	France Services	10h	12h10

#### VOUS ALLEZ À BOUSSENS

JOUR	ARRÊTS DESSERVIS	HEURE ARRIVÉE	HEURE DÉPART VERS DOMICILE
JEUDI Hors vacances	Gare	9h35	12h40 17h45
	Gare	8h 50	12h40 17h35

#### LES CORRESPONDANCES POSSIBLES

**BUS**  
BOUSSENS SAINT-GIRONS  
TOULOUSE  
Bus Lio 452

**SAINT-GAUDENS**  
Bus Lio 379  
Bus Lio 314

<https://www.mestrajets.lio.laregion.fr/>

**TRAINS**  
St-Gaudens-Montréjeau-Tarbes  
Toulouse  
<https://www.sncf.com/fr>

Zone d'intervention du service de TAD (voir couverture)

VEUILLEZ VÉRIFIER LES N° DES CORRESPONDANCES ET LEURS HORAIRES AVANT TOUT DÉPLACEMENT

### Qu'est-ce que le TAD ?

Pour mieux répondre à vos besoins de transport en commun, la Région, créé un nouveau service de transport à la demande en partenariat avec votre Communauté de communes

Ce service est réalisé sous la responsabilité de :  
La Communauté de communes Cagire Garonne Salat



Site web : [www.cagiregaronnesalat.fr](http://www.cagiregaronnesalat.fr)

en partenariat avec  
la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée



### Qui peut utiliser le service de TAD ?

- Tous les habitants des 55 communes de la Communauté de communes Cagire Garonne Salat
- Les habitants des hameaux de Couledoux et Ger de Boutx

### Comment fonctionne le TAD ?

Le service de transport à la demande (TAD) permet de vous rendre à un lieu fixe, un jour de semaine précis et à un horaire déterminé après avoir réservé votre trajet auprès du transporteur. Le TAD facilite ainsi votre transport vers les bourgs centres, les services, les marchés, la gare de BousSENS et des points d'arrêt de correspondances.

Le transporteur vient vous chercher chez vous, vous dépose à un arrêt déterminé et vous reprend plus tard pour vous reconduire à votre domicile.

Le lieu de destination possible est fonction de votre lieu de résidence en zone Cagire, Garonne ou Salat. Les inscriptions se font par téléphone de 9h à 12h et de 14h à 17h auprès de l'un des deux transporteurs suivants :

Si vous habitez en zone Cagire : Transports SANS 05.61.88.43.46

Si vous habitez en zone Salat et en zone Garonne : Transports ORTET 05.61.90.84.04

**RÉSERVATION AU PLUS TARD LA VEILLE AVANT 17H PAS DE RÉSERVATION LES WEEK-ENDS ET JOURS FÉRIÉS ET PAS DE TAD LES JOURS FÉRIÉS**

TARIF UNIQUE  
**2 €**  
PAR TRAJET

- 1 TRAJET = 1 ALLER OU 1 RETOUR
- AVANTAGE : -18 ANS = 1€
- TICKET VALABLE EN CORRESPONDANCE / AUTOCAR LIO



### GARONNE

ARNAUD GUILHEM, AUZAS, BEAUCHALOT, CASTILLON DE ST-MARTORY, LAFITTE-TOUPIÈRE, LE FRÉCHET, LESTELLE-DE-SAINT-MARTORY, MANCIOUX, PROUPIARY, SEPX, SAINT-MARTORY ET SAINT-MÉDARD.

Réservation par téléphone 05.61.90.84.04



Le transport à la demande Lio, une solution de mobilité pour tous les habitants de l'Occitanie



## SCANNEZ ET DÉCOUVREZ ! NOS ITINÉRAIRES DU BOUT DES DOIGTS /

Retrouvez notre petit dernier aux quatre coins du territoire  
L'Office de tourisme lance une première expérience avec ses autocollants « Randos-Vélo » ! Ils sont à retrouver sur les vitrines de nos commerçants, sur les frigos de nos hébergeurs touristiques ou encore les comptoirs de nos restaurants. En 1 scan, visiteurs et touristes venus découvrir le Comminges et les Pyrénées disposent de toutes les informations pour partir arpenter nos chemins.

Le geste est simple !

Il n'y a qu'à flasher le QR code correspondant à la pratique souhaitée avec son smartphone et les circuits (informations techniques, fiche pdf, traces gps...) s'affichent.

Chaque discipline dispose de son QR code : randonnées pédestres, VTT, VTT Enduro, vélo route, Gravel Bike et circuits équestres.

Plus de 70 itinéraires du territoire vous attendent ! Entre plaines de la Garonne et du Salat, petites Pyrénées, piémont et premiers sommets des Pyrénées, il y a de quoi faire.



## ETAT- CIVIL



**JADE le 24 novembre 2023**

**Félicitations aux parents**

**MARINE et JEREMY FERRAN-ZUNNUI**



**LAURENCE et FREDERIC PONT le 15 juillet 2023**

**CELINE et NICOLAS ZABOTTO le 22 juillet 2023**

**Félicitations aux nouveaux mariés**



**Bienvenue**

A graphic featuring the word "Bienvenue" in a bold, white, sans-serif font. The text is centered over a vibrant, multi-colored splatter of paint in shades of blue, green, yellow, and red. The splatter has a textured, brush-like appearance.

**SAANDA SAÏD et ISABELLE KLOETZLEN**

**DANIEL COLLARDE et NADINE SORIN**

## UN PEU D'HISTOIRE

### source archives départementales

#### Quelques inhumations particulières autrefois

Il n'était pas rare jadis que le curé de la paroisse soit inhumé dans son église. Il en était de même pour le seigneur du lieu et sa famille ; les notables de la ville bénéficiaient aussi de cette faveur : être inhumé dans l'église, et si possible près du choeur, était un moyen sûr et rapide de gagner le Paradis. Nous pouvons donner en exemple l'inhumation à Sepx en 1729 de « Noble Louis de Casesus » 87 ans « à la sépulture de ses ancêtres » et à Castillon en 1762 de Simon-Rose Audibert de Montalègre, juge de la temporalité de Bonnefont, dans la chapelle Notre-Dame du Rosaire de l'église paroissiale.

Cependant, le progrès des idées en matière d'hygiène publique aboutit à l'interdiction de cette pratique par le roi Louis XVI en 1776. C'était la fin d'une longue tradition remontant au Moyen-Âge.

Pour les années qui précèdent la création de l'état civil moderne, les registres paroissiaux étaient tenus par les curés. Ceux de notre commune couvrent la période de 1614 à 1792. Nous savons ainsi que sept personnes furent inhumées dans l'église entre 1702 et 1759. Mis à part **Sylvestre Carrère**, curé de 1750 à 1759, elles ont toutes un lien avec la famille **Mandillon**, François et Simon, oncle et neveu, curés de cette paroisse pendant près d'un siècle.

En 1702 : **Dominique Mandillon**, acolyte, 22 ans, *"enterré dans la chapelle Notre-Dame de Pitié de l'église d'Arnaud Guilhem. Signé Mandillon curé"*. (ce curé est François Mandillon dont il sera question ci-après)

Un acolyte était un clerc dont l'office consistait à servir à l'autel le prêtre et le sous-diacre lors des célébrations liturgiques.

En 1721, nous avons le cas particulier de **François Mandillon**, l'ancien curé du village, qui décède à l'âge de 86 ans ; il est inhumé dans le presbytère de l'église. D'après Jacques Tournié (*monographie du village d'Arnaud-Guilhem, 1886*), ce bâtiment devait se situer *"dans le voisinage immédiat de l'église et sur le terrain même du cimetière."*

Cette même année, est inhumée dans l'église **Paule Barthié, veuve de Jean Mandillon**, parents de Simon qui est curé depuis 1716.

En 1747 : **Simon Savès**, 12 ans, fils de François Savès et Demoiselle **Magdelaine Justine Mandillon** habitants du lieu de Boussens. Simon était le neveu de Simon Mandillon curé du village.

En 1754 : Demoiselle **Rose Souls**, femme de **Jean Mandillon**, *"par permission expresse de M. Delatour vicaire général sous cette condition expresse que l'héritier aumônera l'église de la somme de six livres, qu'il a payé, que le présent registre fera mention de la d(ite) aumone et permission et que ce sera sans conséquence pour les autres parents jusqu'à ce que le droit soit établi."*

*Présents à la cérémonie le Sr Bernard Lacombe et Jean Caiüé. Signés avec nous En foi de ce les susd(its) ha(bitants) darnaud guilhem"*

*Signatures : Carrere curé, B. Cassaigne prêtre d'auzas, B. Lacombe et Caiüé*

En 1749 : **Simon Mandillon**, 58 ans [ancien curé] *“a été inhumé dans l’église de la paroisse devant le marchepied du maître autel du côté de la sacristie. Cérémonie faite par moi Flous archiprêtre de Salies. Présents : Pégot curé de Beauchalot, M. Dubeaux curé du Proupriary et autres curés voisins”*. Il s’agissait là d’une localisation privilégiée.

En 1756 : **Jean Mandillon**, 42 ans. Deux curés présents : Guillot d’Auzas et Balaresque de Lafitte. Le prêtre célébrant est Cassaigne.

En 1759 : **Silvestre Carrère** *“curé du présent lieu inhumé le 21 [mai] dans le sanctuaire du présent lieu.”*

Par deux fois, nous avons une localisation précise ; *“dans le sanctuaire”* c’est à dire à proximité immédiate de l’autel et *“au pied du maître autel”*. Ces précisions se rapportent à la disposition des lieux avant le *“retournement”* de l’église et la construction du clocher et de l’abside à la fin du XIXème siècle.

Jadis, l’autel principal se trouvait du côté du porche actuel. Si la communauté avait été plus riche, le sol aurait été dallé. Ici, ce devait être de la terre battue. Dans l’un ou l’autre cas, les évêques se plaignaient des mauvaises odeurs et du fait que le sol était rendu inégal par les inhumations successives.

A une date indéterminée, la terre battue a été recouverte par un plancher.

### **Inhumés “au porche de l’église”**

Quelques personnes n’ont pas eu la possibilité d’être inhumées à l’intérieur de l’église mais leurs sépultures ont été placées au plus près, c’est à dire contre les murs et devant la porte d’entrée. Tout au long du XVIIIème siècle, il y eut ainsi une trentaine de sépultures de ce type. Cette pratique n’a concerné que quatre familles : Bernadet, Sarlabous, Lacombe et Cavé.

Du fait du transfert du cimetière de l’autre côté du bâtiment, la route passe aujourd’hui devant l’ancienne entrée de l’église qui a été obturée.

**JCM**



## Une urgence ? Besoin d'un médecin ?

Une seule attitude : **TELEPHONEZ AVANT** DE VOUS DEPLACER

**15 : SAMU**

**18 ou 112 : POMPIERS**

### • UNE VIE EST EN DANGER ?

**AUCUNE HESITATION, APPELEZ IMMEDIATEMENT**

- URGENCE **MEDICALE** : appelez le **15** (SAMU)
- URGENCE **MEDICO-TECHNIQUE** (accident, incendie, éboulement...) : appelez le **18** ou le **112** (POMPIERS)
- Démarche à suivre :
  - Ne déplacez pas la victime
  - Ne vous déplacez pas inutilement, sauf pour vous mettre à l'abri
  - Restez calme, préparez-vous à
    - décrire la situation
    - donner précisément l'endroit où vous vous trouvez
  - Un médecin évalue la situation et mobilise les moyens adaptés à l'urgence vitale

### • Vous avez BESOIN D'UN MEDECIN ?

**N'attendez pas : évitez l'aggravation des symptômes**

**39 66 : ALLO DOCTEUR**

- **DANS LA JOURNEE** : APPELEZ ET CONSULTEZ VOTRE MEDECIN TRAITANT
- **LA NUIT, LE WEEK END ET LES JOURS FERIES** : APPELEZ ALLO DOCTEUR au **39 66**
  - Un service médical de garde est à votre écoute pour vous apporter une réponse médicale adaptée à votre besoin
  - Il peut vous apporter un conseil médical, vous orienter vers le médecin de garde, vers la maison médicale de garde, vers un service d'urgence, ou faire venir un médecin à votre domicile

### • Le service des urgences de l'Hôpital de Saint-Gaudens vous accueille 24h sur 24h, tous les jours

- Vous serez accueillie par une infirmière qui évaluera votre besoin de santé, en lien avec un médecin
- Une orientation adaptée à vos besoins vous sera proposée (passage aux urgences si c'est nécessaire, réorientation vers un médecin de ville ou de garde si votre état ne nécessite pas d'examen complémentaires ou d'actes en urgence)

### • Pour les URGENCES DENTAIRES

- En semaine : appelez votre dentiste
- Le week-end : consultez le site internet du Conseil de l'Ordre Départemental de la Haute Garonne, qui indique le dentiste de garde sur sa page d'accueil : <http://www.cdodc31.com/#>

## DANS TOUS LES CAS, TELEPHONEZ AVANT DE VOUS DEPLACER

- N'ayez pas peur de vous tromper de numéro de téléphone, ils sont interconnectés et vous passeront l'interlocuteur adapté à vos besoins
- On vous demandera de préciser :
  - Votre identité ou celle de la personne malade
  - Votre âge
  - Votre adresse
  - Votre téléphone
  - Signalez au médecin tout traitement médical en cours, munissez-vous d'une ordonnance



**Vous êtes victime ou témoin  
d'un cambriolage :**  
**APPELEZ LE 17 OU LE 112**

Votre appel peut être déterminant  
pour interpeller les cambrioleurs



Contre les cambriolages,  
ayez les bons réflexes !

## **ACCUEIL DU PUBLIC** **GENDARMERIE**

À compter du 30/05/2022 l'accueil du public au sein des unités de la Communauté de Brigades est  
établi comme suit :

**BT SALIES DU SALAT**  
**05.61.90.51.17**

**LUNDI : 08 H – 12 H / 14 H – 18 H**

**JEUDI : 08 H – 12 H / 14 H – 18 H**

**MERCREDI : 14 H – 18 H**

**BT SAINT MARTORY**  
**05.61.90.23.17**

**MARDI : 8 H – 12 H / 14 H – 18 H**

**VENDREDI : 8 H – 12 H / 14 H – 18 H**

**SAMEDI : 14 H – 18 H**

**BT ASPET**  
**05.61.88.40.17**

**MERCREDI : 8 H – 12 H**

**SAMEDI : 8 H – 12 H**

Dimanche et jours fériés : Régulation téléphonique

Elaboré par Lydia CASTELLE, Jean-Claude MISTROT, Jean-Pierre VIALATTE

Crédits photos : Mairie.

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique.